

PROJET DE LOI

adopté

le 9 juin 1989

N° 85  
**S É N A T**

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Canada.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 248 et 306 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Canada, signée à Ottawa le 17 novembre 1988 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 juin 1989.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 248 (1988-1989), Sénat.